



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 30 JUIN 2021

**18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉSENTS : 21

AGDE : Mme SALGAS, M. BENTAJOU

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL

VIAS : Mme MAUREL, MM. ALLARD, BOLINCHES

FLORENSAC : Mme JOBERT, MM. MAFFRE, TUYA

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC

PORTIRAGNES : M. FAURE

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

PAULHAN : Mme LABORDA, M. ALEIX

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 7

AGDE : M. GLOMOT à M. MARIN

MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER

MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. GUIRAO

PAULHAN : Mme DAVIT à M. ALEIX

AGDE : M. FREY à M. ALBERTOS

CAUX : Mme DORADO à Mme PRADEL

AUMES : Mme DURAND à Mme SALGAS

ABSENTS EXCUSÉS : 11

AGDE : M. BONNAFOUX

POMEROLS : Mme RAMOUILLET

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

NIZAS : Mme SEMPERE

TOURBES : M. BOUISSEREN

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE

CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BENTAJOU

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2021

1°) Modification de la représentation de la commune de PAULHAN

2°) Installation du nouveau délégué de la commune de PINET

3°) Autorisation permanente et générale de poursuites au Trésorier

4°) Passage anticipé à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique

5°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2020

6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 22 juin 2021 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 30 juin 2021, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle du conseil municipal).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Louis BENTAJOU est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 31 mars 2021 est également adopté à l'unanimité.

1°) Modification de la représentation de la commune de PAULHAN

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'au 1^{er} janvier 2021, la commune de PAULHAN a atteint une population de 4.029 habitants. Conformément aux statuts du Sivom du canton d'Agde, cette commune franchissant la barre des 4.000 habitants se voit attribuer trois sièges au sein du comité syndical (au lieu d'un seul auparavant). Par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal de la ville de PAULHAN a désigné :

Délégués titulaires : M. Bertrand ALEIX, Mme Hélène DAVIT, Mme Véronique LABORDA

Délégués suppléants : Mme Véronique LAMBERT, M. Marcel LAMBERT, M. Grégory GUERIN.

A l'unanimité, le comité syndical installe les délégués titulaires. M. ALEIX et Mme LABORDA sont présents et la bienvenue leur est souhaitée.

2°) Installation du nouveau délégué de la commune de PINET

Madame la Présidente informe les délégués que la délibération afférente de la ville de PINET n'étant pas encore arrivée au Sivom, la question est reportée à la prochaine séance du comité syndical.

3°) Autorisation permanente et générale de poursuites au Trésorier

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances informe le comité syndical qu'afin de pouvoir effectuer les poursuites des créances du Sivom du canton d'Agde, chaque collectivité doit, en début de mandat, autoriser le Trésorier à cette fin.

Cette autorisation n'ayant pas été effectuée, le comité syndical accorde cette autorisation à l'unanimité sur la base de l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, précisant qu'elle demeure valable pour la durée du mandat.

4°) Passage anticipé à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances indique que la nomenclature M14 des collectivités territoriales sera remplacée par la nomenclature M57 en 2024. La Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités qui le désirent d'anticiper ce passage dès 2022.

Ce passage anticipé permettra d'avoir une procédure de soutien plus active de la Direction Départementale des Finances Publiques. A l'unanimité, le comité syndical approuve le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 à compter de 2022 et le passage au Compte Financier Unique en 2023 sur l'exercice 2022.

5°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2020

Conformément au code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de présenter et d'adopter annuellement un rapport d'activités. Le rapport d'activités de l'année 2020 du Sivom du canton d'Agde est présenté en détail par Madame la Présidente.

Après quelques échanges notant la bonne organisation et les bons résultats des services du Sivom, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité. Il sera ensuite transmis aux services préfectoraux et aux communes adhérentes du Sivom pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

6°) Questions diverses

- *Eléments de réponse au sujet des déserts médicaux*

Madame la Présidente donne la parole au Directeur du Sivom. Celui-ci présente les résultats de la réflexion engagée au sujet du phénomène des déserts médicaux. En effet, le Sivom a été sollicité par plusieurs de ses délégués syndicaux au sujet du phénomène des « déserts médicaux ».

Le manque de médecins généralistes en France est alarmant et les territoires ruraux ne sont pas les seuls concernés. Si la plupart des communes du Sivom ne sont pas considérées comme « désert médical », elles subissent le manque progressif de généralistes. La démographie vieillissante des médecins et les aspirations des jeunes générations concourent à une diminution des effectifs de médecins libéraux. A terme, cela fait craindre un accroissement des inégalités territoriales d'accès aux soins.

Même si le Sivom du canton d'Agde n'a pas la compétence dans ce domaine, une réflexion a été engagée en interne afin de mieux déterminer les contours d'une éventuelle intervention.

Afin de mieux appréhender les enjeux, le Sivom a pris l'attache de collectivités du secteur ayant pris l'initiative de créer un centre de santé. Une visite a été réalisée au centre municipal de santé de Sauvian afin de connaître les coûts, les besoins, le fonctionnement...

Pris pour exemple, le centre de Sauvian est né en novembre 2019 et n'a pas encore atteint son rythme de croisière. Il s'agit d'un budget annexe de la ville, associé à une régie de recettes et un fonctionnement via un terminal de cartes bancaires et de carte vitale.

Trois médecins ont été embauchés et ils sont salariés de la collectivité au salaire moyen de 5.500 euros net mensuels pour un temps de travail de 35h. Cdd de 3 ans renouvelables. Une assistante administrative est également salariée de la commune pour assurer l'accueil, les prises de rendez-vous, la préparation et le suivi budgétaire, le courrier...

Le centre médical est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi. Des visites médicales à domicile peuvent être pratiquées si besoin. Les locaux du centre médical municipal sont loués par la collectivité (1.200 euros par mois).

Côté agrément, le centre est « habilité » par la Sécurité sociale (partie médicale) et l'Ars (partie administrative). En fonction des résultats du centre de santé (période d'ouverture, nombre de visites...), des primes d'objectifs peuvent être attribuées par la sécurité sociale. Le compte administratif annuel du centre municipal de santé de Sauvian fait apparaître un déficit de 50.000 euros par an environ.

D'après les renseignements obtenus, il est relativement difficile de recruter des médecins. Un d'entre eux est sur le départ et la ville n'a pas encore réussi à le remplacer. Des annonces sont diffusées sur le recruteur médical et par le « bouche à oreille ».

Le Directeur indique qu'administrativement et budgétairement, la création d'un centre de santé par le Sivom est possible.

Toutefois, le Sivom ne semble pas pouvoir mutualiser à plusieurs communes la création d'un centre de santé. En effet, à ce jour, il ne paraît pas réaliste pour le Sivom de se doter de cette compétence sachant que la création d'un centre médical ne serait pas bénéfique pour la totalité des communes mais uniquement pour la commune où serait implanté le centre.

Le Directeur présente deux alternatives possibles et sollicite les retours des délégués présents.

1°/ Le Sivom pourrait créer un service de santé avec un médecin itinérant. L'avantage serait de mutualiser les coûts à plusieurs communes :

- chaque commune intéressée met à disposition un local adapté (accès indépendant et accessible aux personnes à mobilité réduite) ce qui réduit les coûts globaux de création d'un centre de santé
- le ou les médecins assure(nt) des permanences dans les locaux de ces communes
- les communes prennent en charge les frais de fonctionnement (au prorata temporis) dont la plus grande partie demeure les salaires du ou des médecins et de la secrétaire qu'il conviendra d'embaucher
- côté investissement, un véhicule de fonction apparaît nécessaire pour se déplacer, voire plusieurs véhicules s'il y a plusieurs médecins
- le système fonctionne uniquement avec un profil de médecin « adapté » : jeune médecin ? médecin femme souhaitant du temps partiel ? médecin retraité ?

2°/ Un bus dit de santé pourrait être aménagé comme un cabinet médical, embarquant un médecin, une secrétaire médicale et tout l'équipement nécessaire. A Loudéac en Bretagne, la conception et le plan d'aménagement d'un bus de ce type ont été étudiés en 2018 mais n'a pas abouti semble-t-il.

L'achat du véhicule et son équipement représentaient un investissement de 150.000 euros. Plusieurs médecins avaient été séduits par l'idée de se rapprocher des patients de cette manière mais l'Ars de la région a émis un certain nombre de réserves sur les conditions d'exercice de la médecine dans un local mobile de 5m sur 2,5.

L'idée peut être reprise (à déterminer toutefois les difficultés de logistique) sachant que les coûts seraient plus élevés que la mise à disposition de locaux par les communes.

Un débat s'engage sur le sujet et de nombreux délégués interviennent soulevant des problématiques générales comme locales sur l'intervention du Sivom dans ce domaine. Madame la Présidente indique que le Sivom est prêt à poursuivre les investigations gratuitement pour les communes.

Afin de connaître l'intérêt des communes, un courrier sera prochainement adressé aux maires et la réflexion se poursuivra en fonction des retours positifs. L'ensemble des délégués présents remercie le Sivom pour avoir permis de traiter cette question et ouvert des éventuelles perspectives.

- **Questions des délégués**

Aucune question n'étant posée, madame la Présidente propose à l'assemblée de partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents.
La séance est levée à 19h30.

**Le Secrétaire de Séance,
Louis BENTAJOU**

